

VOTE	
<b>QUORUM : 201</b>	
Nombre de délégués :	600
Votants :	258
Pour :	258
Abstentions :	0
Contre :	0

<h1>COMITE SYNDICAL</h1> <h2>du SIED 70 du 7 avril 2022</h2> <p>Date de convocation : 18 mars 2022</p>
--

**DELIBERATION N° 5**

**OBJET : Compte Administratif 2021 du budget « Conseil »**

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositifs dérogatoires introduits dans le cadre de la gestion de la sortie de crise sanitaire, le Comité syndical se déroule en visioconférence et le quorum est abaissé au tiers des membres présents. Il rappelle les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités du scrutin.

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Conseil » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2020 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	53 989,78 €
Recettes	30 250,42 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion.
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Conseil » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 23 739,36 €.

*PJ : Compte administratif 2021 du budget annexe « Conseil »*

*Pour extrait conforme  
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-070-257004366-20220407-DEL IB5CS 070